



**Mise en application de nouvelles normes européennes du domaine des télécommunications applicables au Grand-Duché de Luxembourg.**

Considérant la loi modifiée du 4 juillet 2014 relative à la réorganisation de l'Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services et notamment l'article 3 ;

1. Sont considérées comme nouvelles normes nationales applicables au Grand-Duché de Luxembourg les normes européennes figurant sur le Relevé ILNAS (Février 2021) ci-annexé qui comprend les normes européennes élaborées et adoptées par l'Institut européen des normes de télécommunication (ETSI).
2. Ce relevé est une mise à jour du catalogue des normes européennes qui complète et modifie les 63 volumes précédents publiés au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg - Mémorial A.
3. La disponibilité de ces normes pour les milieux intéressés est assurée par l'Organisme Luxembourgeois de Normalisation auprès de l'ILNAS et leur mise à disposition se fait sur demande.

Luxembourg, le 17 février 2021.

**Jean-Marie Reiff**  
*Directeur*

**ILNAS - Organisme luxembourgeois de normalisation**

Relevé des nouvelles normes applicables au Grand-Duché de Luxembourg (Février 2021)  
Mise à jour du catalogue des normes européennes pour le domaine des télécommunications

Indicatif et Objectif de la norme	Édition
<b>ILNAS-EN 302 208 V3.3.1</b> Radio Frequency Identification Equipment operating in the band 865 MHz to 868 MHz with power levels up to 2 W and in the band 915 MHz to 921 MHz with power levels up to 4 W ; Harmonised Standard for access to radio spectrum	08/2020
<b>ILNAS-EN 302 307-2 V1.2.1</b> Digital Video Broadcasting (DVB) ; Second generation framing structure. Channel coding and modulation systems for Broadcasting. Interactive Services. News Gathering and other broadband satellite applications ; Part 2 : DVB-S2 Extensions (DVB-S2X)	08/2020

